

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme TENENBAUM - Mme BERNARD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Budget Primitif pour l'exercice 2012 - Rapport général

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2012, dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 10 novembre dernier.

BUDGET GÉNÉRAL - EQUILIBRES GÉNÉRAUX DU BP 2012

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et les trois budgets annexes du Stationnement, de l'Auditorium et de la ZAC Clemenceau-Boudronnée.

Pour l'année 2012, il s'élève à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 272 060 580 euros, contre 272 130 210 € au BP 2011, soit - 0,03%.
- en mouvements réels : 255 701 730 €, contre 255 310 850 € au BP 2011, soit +0,15%.

Les évolutions, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2011	BP 2012	%	BP 2011	BP 2012	%
Fonctionnement	204,06	207,85	+1,86%	217,65	222,91	+2,41%
Investissement	51,25	47,85	- 6,62%	37,66	32,79	-37,03%
TOTAL	255,31	255,7	+0,15%	255,31	255,7	+0,15%

Les points majeurs de l'équilibre financier pour 2012 sont les suivants :

- une amélioration de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de 1,47 M€, grâce à un écart favorable entre l'évolution des recettes (+2,41%) et celle des dépenses (+1,86%), et ce malgré une baisse de 1,4% de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- un programme d'investissement de 38,97 M€, en progression de 6,7 M€ par rapport au budget 2011, avec des opérations majeures sur le renouvellement urbain des quartiers, les grands équipements culturels, la rénovation des groupes scolaires et des résidences pour personnes âgées, et 1,8 M€ de crédits dédiés à des opérations d'économies d'énergie,
- des charges financières stables (9,73 M€ en 2012, 9,72 M€ en 2011) malgré la dégradation des conditions de financement des collectivités locales et l'instabilité des marchés,
- une poursuite du désendettement engagé depuis 2008 : avec un financement du programme d'investissement pour 2012 qui aboutit à une baisse prévisionnelle de l'encours de dette de 3,3 M€ à fin 2012.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal pour 2012 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 265 208 470 euros, contre 262 599 910 euros au BP 2011, soit + 0,99%
- en mouvements réels : 250 102 460 €, contre 249 053 150 € au BP 2011, soit +0,42%.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2011	BP 2012	%	BP 2011	BP 2012	%
Fonctionnement	199,59	203,45	+1,93%	211,96	217,39	+2,56 %
Investissement	49,46	46,65	-5,69%	37,09	32,71	-11,79%
TOTAL	249,05	250,1	+0,42%	249,05	250,1	+0,42%

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent pour 2012 à 203 451 990 euros, soit +1,93% par rapport au BP 2011.

Elles se décomposent de la manière suivante :

En M €	BP 2012	Rappel BP 2011	%
Charges à caractère général	44,22	42,82	+3,27%
Charges de personnel	113,63	110,82	+2,53%
Autres charges de gestion courante	28,62	29,21	-2,03%
Charges financières	8,63	8,51	+1,38%
Charges exceptionnelles	7,88	7,75	+1,61%
Divers	0,47	0,47	+1 %
TOTAL	203,45	199,59	+1,93 %

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** s'établissent à 44 223 821 euros, en progression de 3,27% par rapport au BP 2011.

Ce montant intègre les coûts de certains éléments ponctuels :

- l'organisation en 2012 de l'exposition « Rude », pour un coût de 600 K€
- la Saint-Vincent tournante, avec un budget de 200 K€
- sont en outre prévus à ce chapitre les crédits pour les travaux réalisés sur les propriétés de tiers, ou suite à sinistre : notamment 90 K€ pour le Musée Archéologique et 60 K€ pour la reprise de la façade du Conservatoire.

Le budget 2012 prévoit également la poursuite de l'effort financier en faveur des services pour la jeunesse et la petite enfance :

- + 101 K€ pour le fonctionnement des centres de loisirs et des accueils-jeunes
- + 140 K€ pour la création de 20 nouvelles places en micro-crèches.

Les charges de maintenance des bâtiments sont également en hausse de 400 K€, sous l'effet de l'évolution règlementaire des contrats et de leurs indexations.

Outre ces éléments, un effort de maîtrise des charges a été effectué sur l'ensemble des postes :

- les coûts afférents aux fluides et aux consommations énergétiques (gaz, électricité, carburants, eau...) évoluent de 1,3% par rapport au BP 2011, malgré une évolution des prix défavorable
- de nombreux postes de frais généraux sont en baisse : fournitures administratives, frais d'affranchissement et de télécommunications, locations immobilières et mobilières, charges locatives.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)** s'élèvent à 113 626 560 euros, soit + 2,53% par rapport au BP 2011, avec un changement de périmètre par rapport au budget 2011. En effet, conformément à la réglementation comptable, les crédits afférents aux prestations d'action sociale (participations CAS, CNAS et mutuelles) sont intégrés dans ce chapitre au BP 2012, alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Ces participations s'élèvent à 1 492 000 euros pour 2012. A périmètre constant, l'évolution des frais de personnel s'établit à +1,19%.

Ce montant inclut les remboursements au Grand Dijon au titre des postes mutualisés (422 K€, contre 270 K€ au BP 2011), et une hypothèse de revalorisation des rémunérations des agents municipaux.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont de 28 617 709 euros pour 2012, soit – 2,03% par rapport au BP 2011. Ce chapitre budgétaire regroupe essentiellement les subventions et participations versées par la Ville.

Comme sur le chapitre 012, le changement d'imputation comptable des participations au CAS, au CNAS et aux mutuelles perturbe les comparaisons par rapport au précédent budget : ainsi, à périmètre constant par rapport au BP 2011, l'évolution des subventions et participations versées par la Ville est de +3,08%.

Les principaux postes sont les suivants :

- Les subventions aux budgets annexes sont stables : 1 807 000 euros en 2012, 1 805 000 euros au BP 2011 (soit + 6000 € pour la participation au budget stationnement et – 4000 € pour le budget Auditorium).
- Sous l'effet du changement des modes de gestion, la subvention au CCAS passe de 8,64 M€ au BP 2011 à 8,23 M€ au BP 2012. Cependant, est créée une ligne de participation au nouvel établissement public autonome de gestion des EHPAD, prévue à 697 620 euros. L'effort financier de la Ville à destination des services sociaux progresse donc globalement de 290 K€ en 2012.
- La participation à la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des centres sociaux est prévue à 1,3 M€ au BP 2012 (1 M€ au BP 2011), montant qui inclut également la régularisation de la participation de l'année précédente, jusqu'à présent inscrite au budget supplémentaire.
- Les participations aux écoles privées sous contrat progressent de 85K€, pour s'établir à 930,9 K€ en 2012, sous l'effet de l'évolution du nombre d'élèves.
- La participation à l'Office de Tourisme est revalorisée, de 1 467 100 € en 2011 à 1 528 000 € afin de soutenir le développement de ses actions.
- Les crédits destinés au monde associatif s'établissent à 11,47 M€ pour 2012, en progression de 1,57% par rapport au BP 2011, la Ville maintenant à nouveau son effort financier à destination des associations, souvent touchées par le désengagement d'autres partenaires.
- **Les charges financières (chapitre 66)** s'élèvent à 8 635 500 euros (8 517 800 euros au BP 2011). Cette prévision intègre également une perspective de renchérissement du coût des outils de trésorerie (+ 30 K€).
- **Les charges exceptionnelles** sont de 7 878 100 euros. Elles comprennent essentiellement :
 - la subvention à la Régie de l'Opéra : 6,9 M€ au budget 2012, soit + 1% par rapport au BP 2011
 - la subvention à la Régie de la Vapeur, qui est prévue en progression de 50 000 € par rapport à 2011, pour s'établir à 660 000 €, à l'instar de l'effort financier demandé à l'ensemble des partenaires dans le cadre de la labellisation SMAC
 - les bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur pour 148 000 euros.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent pour 2012 à 217 386 100 euros, soit +2,56 % par rapport au BP 2011.

Elles se décomposent de la manière suivante :

En M €	BP 2012	Rappel BP 2011	%
Produits des services et du domaine	11,49	10,99	+4,48%
Impôts et taxes	143,57	139,42	+2,97%
Dotations et subventions	54,55	53,75	+1,49%
Autres produits de gestion courante	6,64	6,76	-1,70%
Produits exceptionnels et divers	1,14	1,04	+9,33%
TOTAL	217,39	211,96	+2,56%

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)** s'établissent à 11 486 260 euros, en progression de 4,48% par rapport au budget 2011. Les principaux facteurs de progression sont les suivants
 - La progression continue des redevances issues des services périscolaires (+180 K€) et de loisirs (+ 308 K€), au vu des fréquentations.
 - L'augmentation des remboursements du Grand Dijon au titre des postes mutualisés : 450 K€ pour 2012, contre 178 K€ au BP 2011.
 - La prévision de recettes de 75 K€ pour les entrées à l'exposition « Rude »
 - Les redevances d'occupation du domaine public diminuent de 66 K€, essentiellement sous l'effet du transfert au Grand Dijon du réseau de chaleur de la Fontaine d'Ouche.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)** sont attendus à 143 569 900 euros (139,4 M€ au BP 2011), avec les principaux postes suivants :
 - les contributions directes : le produit attendu est de 93,3 M€, correspondant à une hypothèse de progression des taux au plus égale à l'inflation, conformément à l'engagement municipal ;
 - concernant les contributions du Grand Dijon : la dotation de solidarité communautaire (7,32 M€) est stable par rapport à 2011, l'attribution de compensation (28,61 M€) est revalorisée pour tenir compte de l'impact du transfert du réseau de chaleur de la Fontaine d'Ouche, conformément aux conclusions de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
 - concernant les autres produits fiscaux, les principales évolutions sont les suivantes :
 - le produit des droits de mutation est attendu à 6,7 M€, soit un niveau intermédiaire entre le produit prévu au BP 2011 (6 M€) et les réalisations 2011 ;
 - les droits de stationnement sont attendus en baisse de 423 K€ ;
 - le produit de la taxe sur l'électricité est prévu à 1,8 M€, contre 2,2 M€ au BP 2011, sous l'effet de sa réforme ;
 - la taxe sur les emplacements publicitaires est de 540 K€ en 2012 (500 K€ au BP 2011) au vu des réalisations ;
 - le produit de la taxe de séjour est estimé à 540 K€, en progression de 28 K€ par rapport au budget précédent, au vu de la fréquentation touristique en 2011.
 - **Les dotations et participations (chapitre 74)** s'établissent pour 2012 à 54 554 400 euros, en progression de 1,49 % par rapport au BP 2011. Les principaux postes sont les suivants :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire + DSU + DNP) est prévue en baisse de 1,4% par rapport au BP 2011, soit – 523 K€, dont – 1,8% pour la seule dotation forfaitaire.
 - Les compensations fiscales s'établissent à 3,962 M€, soit + 169 K€ par rapport au BP 2011, essentiellement sous l'effet de la croissance des compensations pour la taxe foncière.
 - Les autres participations et subventions de l'Etat s'élèvent à 1,58 M€, en progression de 83 K€ par rapport au BP 2011. Pour 2012, elles intègrent les dotations et remboursements pour l'organisation des élections à hauteur de 102 K€, ainsi que 40K€ de participation aux travaux sur le Musée Archéologique.
 - Les subventions des autres partenaires (Région, Département, Grand Dijon, fonds européens...) s'élèvent à 3,77 M€, contre 2,59 M€ au BP 2011. Cette croissance résulte essentiellement de la mise en oeuvre des contractualisations pluri-annuelles, avec notamment le début du versement en 2012 de la participation du Conseil général pour le transfert à la commune des voiries départementales.
 - Les participations de la CAF sont prévues à 8,37 M€, en baisse de 1,3% par rapport au BP 2011, sous l'effet du mécanisme de dégressivité du Contrat Enfance Jeunesse.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont de 6 639 140 euros, contre 6 754 000 euros au BP 2011. Ils comprennent essentiellement les revenus des immeubles pour 471 K€, qui diminuent sous l'effet de la mise en oeuvre des opérations d'urbanisme, et les redevances des délégataires, qui progressent de 3,3% sous l'effet des indexations contractuelles des redevances.

- **Les produits financiers (chapitre 76)** s'établissent à 348 000 euros, stables par rapport à 2011

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** sont de 475 800 euros (358 000 euros au BP 2011), avec les remboursements d'assurances attendus pour les sinistres.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour 2012 à 46 650 470 euros, se décomposant de la manière suivante

En M €	BP 2012	Rappel BP 2011
Dépenses d'équipement	38,18	31,08
dont acquisitions d'immobilisations	9,25	7,16
dont travaux en cours	22,94	20,85
dont subventions d'équipement	5,99	3,07
Dépenses financières	8,47	18,38
dont amortissement de la dette	7,45	5,96
dont comptabilisation crédits revolving	1	11,39
dont immobilisations financières	0,01	1,01
TOTAL	46,65	49,46

- **Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 38 175 100 euros, soit une progression de 7,1 M€ par rapport au BP 2011, qui est possible grâce à l'amélioration de l'autofinancement et à la progression des recettes d'investissement hors emprunt.

Les principales opérations et priorités d'investissement pour 2012 sont les suivantes

- Concernant la **culture** : 12,3 M€ de crédits sont prévus, dont 8,8 M€ pour la poursuite du chantier de rénovation du Musée des Beaux Arts et 1,7 M€ pour la rénovation de la halle Bonnotte pour la création d'un pôle théâtral jeune public.
- 4,3 M€ pour **l'éducation, la jeunesse et la petite enfance** : dont 1,7 M€ pour le groupe scolaire Montchapet, 450 K€ pour le groupe scolaire Champs Perdrix, 400 K€ pour les Petites Roches et 100 K€ pour le début de la rénovation du groupe scolaire de la Colombière.
- Concernant **l'aménagement urbain** : 3,3 M€ sont prévus pour les participations aux opérations de renouvellement urbain de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, dont 2,5 M€ pour la ZAC Coeur de Quartier Fontaine d'Ouche. En outre, 2,4 M€ sont inscrits pour la reprise sur l'EPFL de l'emprise foncière du Petit Creuzot, et 600 K€ de travaux de voirie autour de la Cité des affaires.
- 1,3 M€ de crédits sont inscrits pour la rénovation des résidences pour **personnes âgées** : avec 1 M€ de participation de la Ville au bail emphytéotique administratif pour l'EHPAD des Bégonias, et 300 K€ de crédits pour les foyers des Marguerites et du Port du Canal.
- Concernant les **sports**, 1,8 M€ d'investissement sont prévus, dont 460 K€ pour des opérations sur les piscines et 350 K€ pour la suite des aménagements du Parc Municipal des Sports suite à la montée en ligue 1 du DFCO. Il est en outre prévu en 2012 une intégration du stade Gaston Gérard dans l'intérêt communautaire du Grand Dijon, qui portera le projet de nouvelle extension des tribunes.
- Dans ce budget, des crédits sont dédiés aux **opérations d'économies d'énergie** à hauteur de 1,6 M€, dont 250 K€ pour un dispositif d'économie d'eau à la piscine des Grésilles, 950 K€ pour l'éclairage public, et des opérations diverses d'isolation dans les bâtiments municipaux.
- 1,5 M€ sont prévus pour la rénovation du Parc des Expositions, dans le cadre du contrat Ambitions Côte d'Or
- Les crédits dédiés aux projets des **conseils de quartier** sont de 366 K€.

- **Les remboursements d'emprunt** (chapitre 16) s'élèvent à 8 447 000 euros. La forte baisse par rapport au BP 2011 (17,35 M€) s'explique par la modification du traitement comptable des emprunts revolving, conformément aux indications de la Direction Générale des Finances Publiques : les volumes utilisés sur ces contrats exclusivement pour des mouvements de trésorerie infra-annuels sont désormais comptabilisés, comme les mouvements sur les lignes de trésorerie, exclusivement dans la comptabilité du comptable public. Sont prévus dans les écritures budgétaires uniquement les mouvements concernant les tirages en cours au 31 décembre de l'année, comptabilisés dans l'état de la dette.

Ainsi, les remboursements de crédit revolving sont prévus pour 1 million d'euros.

L'amortissement du capital de la dette s'élève à 7,45 M€, contre 5,96 M€ au BP 2011.

B) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent pour 2012 à 32 716 360 euros. Leur répartition est la suivante

En M €	BP 2012	Rappel BP 2011
Dotations et fonds propres	5,95	5,25
Subventions d'investissement	10,32	7,56
Produit des cessions	9,16	6,84
Comptabilisation crédits revolving	1	11,39
Produit des emprunts	4,5	5,73
Divers	1,78	0,32
TOTAL	32,72	37,09

- **Les dotations et fonds propres (chapitre 10)** s'établissent à 5 950 000 euros, contre 5 250 000 euros en 2011, et se composent des éléments suivants :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 4,55 M€, au vu des dépenses réalisées en 2011
- la Taxe Locale d'Equipement – taxe d'aménagement : 500 000 euros
- le versement pour dépassement du Plafond Légal de Densité : 500 000 euros.

- **Les subventions d'investissement (chapitre 13)** sont de 10 323 350 euros, contre 7 557 380 euros au BP 2011.

- les co-financements attendus sont de 8,25 M€, contre 5,75 M€ au BP 2011 : dont 4,5 M€ pour la rénovation du Musée des Beaux-Arts (subventions de l'Etat, de la Région et du Grand Dijon), et 1,5 M€ pour la rénovation du Parc des Expositions (subvention du Département).

- En outre, le produit des amendes de police est anticipé à 2 075 000 euros.

- **Les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024)** sont de 9 163 360 euros, contre 6,8 M€ au BP 2011, essentiellement sous l'effet de l'engagement en 2012 des opérations d'aménagement (fin du portage foncier par la Ville et cession des terrains aux aménageurs) : sont ainsi prévus 4,1 M€ de revente pour le Petit Creuzot, 1,5 M€ pour les Maraîchers et 600 K€ pour les cellules commerciales de la Fontaine d'Ouche.

- **Les remboursements de prêts (chapitre 27)** s'élèvent à 1,78 M€ : ils se composent de la TVA récupérable (117 K€) et des remboursements d'avances (1,66 M€) sur le marché de gros et les cellules commerciales de la Fontaine d'Ouche.

- **Les emprunts et dettes** (chapitre 16) s'élèvent à 5 498 000 euros. Comme en dépenses, ils intègrent les tirages sur les crédits revolving mobilisés à la clôture de l'exercice et inscrits à l'état de la dette pour 1 M€.

Le besoin d'emprunt long terme pour le financement du programme d'investissement s'établit à 4,48M€.

Compte tenu des remboursements en capital prévus en dépenses, cela aboutit donc à une baisse prévisionnelle de l'encours de dette 2,95 M€.

Budget annexe du Stationnement

Le budget annexe du stationnement pour 2012 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 5 558 600 euros, contre 5 787 700 euros au BP 2011, soit -3,96%
- en mouvements réels : 4 571 600 €, contre 4 699 000 € au BP 2011, soit une baisse de 2,71%.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2011	BP 2012	%	BP 2011	BP 2012	%
Fonctionnement	3,69	3,59	-2,54%	4,68	4,50	-3,84%
Investissement	1,01	0,98	-3,33%	0,018	0,07	+288,89%
TOTAL	4,70	4,57	-2,71%	4,70	4,57	-2,71%

Sur ce budget annexe, la baisse des charges, et notamment des charges financières (- 103 K€ par rapport au BP 2011) permet d'équilibrer la baisse attendue de 5% des produits des droits de stationnement, et de stabiliser la subvention d'équilibre versée par le budget principal (1 194 000 euros en 2012, 1 188 000 euros au BP 2011).

Sur la section d'investissement, 788 K€ de dépenses d'équipement sont prévues, dont 150 K€ pour un programme de remplacement des éclairages par des leds et 200 K€ pour le renouvellement du matériel de péage. 70 K€ de subventions d'investissement sont prévus, dont 30 K€ du Grand Dijon pour la prise en charge des coûts d'adaptation des parkings Darcy et Clémenceau. L'amortissement du capital de la dette s'établit à 188 600 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Le budget annexe de l'Auditorium pour 2012 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 1 265 400 euros, contre 3 715 600 euros au BP 2011,
- en mouvements réels : 1 018 300 euros, contre 1 549 700 € au BP 2011.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2011	BP 2012	%	BP 2011	BP 2012	%
Fonctionnement	773 700	791 200	+2,26 %	1 005 300	1 018 300	+1,29 %
Investissement	776 000	227 100	-70,73 %	544 400	0	
TOTAL	1 549 700	1 018 300	- 34,29%	1 549 700	1 018 300	- 34,29%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 18 K€, sous l'effet de la croissance des frais d'entretien du bâtiment, des taxes foncières et des frais de contentieux.

Les recettes de fonctionnement sont composées du loyer versé par la Régie de l'Opéra (370 K€), des remboursements de charges par la Régie (35 K€), et de la subvention d'équilibre du budget principal, qui s'établit à 613 000 euros en 2012 (617 000 euros au BP 2011).

Sur la section d'investissement, la baisse des volumes budgétaires s'explique par l'inscription en 2011 de crédits importants (490 400 euros en dépenses et 302 000 euros en recettes) pour le traitement comptable des différents contentieux.

L'amortissement de la dette s'établit à 219 000 euros, l'équilibre du budget s'établit sans recours à l'emprunt.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU-BOUDRONNÉE
--

Ce budget annexe pour 2012 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) :28 110 euros, contre 27 000 euros au BP 2011,
- en mouvements réels : 9 370 euros, 9 000 euros au BP 2011.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2011	BP 2012	%	BP 2011	BP 2012	%
Fonctionnement	9 000	9 370	+4,11%	0	0	0%
Investissement	0	0		9 000	9 370	+4,11%
TOTAL	9 000	9 370	+4,11%	9 000	9 370	+4,11%

Les seules dépenses concernent des honoraires (2 400 €), des assurances (1 300 €), et les taxes foncières (5 670 €).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2012, le 10 novembre 2011, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

2 - adopter le budget primitif de l'exercice 2012 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;

3 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 44
- contre : 9